

Bonjour,

Vous avez été admis.e en **Licence 2 Biotechnologies pour la santé à la Faculté de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes**.

Si vous aviez candidaté à la formation sur eCandidat, vous devez impérativement confirmer votre proposition d'admission sur eCandidat

Vous devez impérativement effectuer votre **inscription administrative en ligne** :

- **Entre le 20 et le 31 août 2026**

Les inscriptions se déroulent en 3 étapes

I. Première étape (uniquement pour les étudiants en contrat d'apprentissage) :

Faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 105 €, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.

II. Deuxième étape :

Procéder à votre inscription administrative. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :

- c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-premiere-inscription-600426.kjsp?RH=1575898842550>

- vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes (si vous avez déjà été inscrit à l'UGA, votre inscription administrative est qualifiée de "réinscription") -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

III. Troisième étape :

Dépôt des pièces justificatives sur internet :

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Pièces qui seront à déposer (uniquement pour les étudiants jamais inscrits à l'UGA) :

- Carte identité ou passeport ou titre de séjour
- Relevés de notes du BAC
- Photo d'identité (si vous n'avez jamais été inscrit à l'UGA)
- Certificat de JDC ou SNU si vous avez moins de 25 ans

Pièces qui seront à déposer (pour tous) :

- Attestation de bourse définitive (si vous vous êtes déclaré.e boursier.e)
- La charte TP signée (cette charte est téléchargeable en bas de la page <https://licences-masters-sante.univ-grenoble-alpes.fr/presentation/inscriptions-reinscriptions/>)
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année 2026 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la scolarité*)

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée. Pour les étudiants jamais inscrits à l'UGA : vous recevrez ce lien par mail dans les 72h après votre inscription en ligne.

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire, merci de contacter la scolarité par mail :

- ➔ Si vous êtes en Licence biotechnologies : licencesbiotechnologiessante@univ-grenoble-alpes.fr
- ➔ Si vous êtes en Licence IA et santé : licence-ia-sante@univ-grenoble-alpes.fr
- ➔ Si vous êtes en Licence électroradiologie médicale : licence-radiologie@univ-grenoble-alpes.fr

Réunion de rentrée pour les L2 biotech

Cette réunion est obligatoire et aura lieu en présentiel **le lundi 31 août 2026 à 13h00**

Lieu de cette réunion : **Amphi Boucherle (site de la Merci, La Tronche)**

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **la scolarité sera fermée du jeudi 23 juillet (au soir) au dimanche 23 août.**